



Classe : _____

Nom : _____

Prénom : _____

INTERNE

FICHE D'AUTORISATION

Je soussigné(e), responsable légal de l'élève,

Choix des modalités d'entrées et de sorties (cocher 1 case)

- Régime 1 (recommandé pour les 3^{ème} empruntant les cars scolaires notamment)
autorise mon enfant à entrer à la première de cours et sortir à la dernière de cours de la semaine **selon son emploi du temps habituel mais pas en cas d'absence ponctuelle de professeur.**
 - le choix de ce régime implique qu'en cas de *modification exceptionnelle de l'emploi du temps* l'élève ne pourra quitter le lycée qu'après signature d'une décharge par un responsable se présentant physiquement à la vie scolaire ou envoi d'une autorisation écrite.
- Régime 2 (à choisir si vous ne voulez pas avoir à signer en cas de changement d'emploi du temps)
autorise mon enfant à entrer à l'heure du 1^{er} cours de la semaine (attention aucun retard toléré) et sortir librement du lycée après le dernier cours de la semaine, **y compris en cas de modification exceptionnelle de l'emploi du temps**

Rappel : il est strictement interdit de sortir du lycée en journée lorsqu'il n'y a pas de cours, ou durant la pause méridienne, même avec un mot des parents.

* J'autorise mon enfant à participer aux **activités et aux sorties culturelles et sportives** organisées en dehors des séquences d'enseignement. **oui** **non**
Nota : pour certaines activités la vérification du dossier médical ou des autorisations supplémentaires seront demandées.

Choix du régime de pension : tout changement de régime ne pourra se faire qu'en fin de trimestre, tout trimestre commencé sera facturé avec le régime choisi (cf fiche tarifaire sur le site)

- Interne avec 5 repas** : mon enfant reste à l'internat du lundi au vendredi matin (recommandé pour les élèves souhaitant participer à l'UNSS le mercredi après-midi)
- Interne avec 4 repas** : mon enfant ne prend pas le repas le mercredi midi car il rentre au domicile et revient le jeudi matin.

Si mon enfant dort au lycée le mercredi soir, je l'autorise à quitter seul l'établissement le mercredi après-midi dans les conditions fixées, par le règlement :
oui **non** (l'élève devra rester dans l'enceinte de l'établissement)

Toute absence de l'internat un autre soir de la semaine ne peut être acceptée (sauf cas de force majeure ou ½ journée sans cours avant ou après le soir concerné. cf Règlement Intérieur)

Cas particulier classes de 1ères et terminales

*Autorisation de sortie pour les classes de 1ères et terminales (bac pro, STAV) **le mardi et jeudi** avant le repas du soir : J'autorise mon enfant à sortir après la dernière heure de cours de la journée ; cette sortie se fait sous l'entière responsabilité du responsable légal.
oui **non**

Toute sortie sans respecter les conditions fixées par le règlement entraînera la suppression de cette autorisation

A, le

Signature précédée de la mention LU ET APPROUVE

Le responsable légal,

L'élève,